

Formation / Le référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes

Organisation de la formation :

- Intra en présentiel (dans vos locaux)
- Inter en présentiel (NIMES)
- Inter en distanciel

Code module : HSAS 512

Durée : 1 jour / 7 heures

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Prérequis : Aucun

Public : Membres du CSE, référent HSAS CSE, référent HSAS entreprise.

Accès handicapés : Les modalités de mise en œuvre seront adaptées selon les cas.

Methodes pédagogiques :

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur et mise en situation
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion discussion
- Utilisation de documents d'exemples (jurisprudence)
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation



Objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre juridiques.
- Définir et caractériser le harcèlement sexuel.
- Mettre en œuvre les dispositifs et outils de prévention.
- Savoir réagir en cas de harcèlement sexuel.



Programme



1. Caractéristique et définition du sexisme et du harcèlement sexuel

- Le cadre légal de la désignation du référent
- Sexisme ordinaire et harcèlement sexuel / Définition
- Le cadre juridique / code du travail et code pénal
- Différencier séduction, agissement sexiste, harcèlement sexuel et agression sexuelle.

- Repérer les comportements assimilés
- Evaluer les conséquences : physique, psychique, troubles du comportement.

2. Prévenir le harcèlement sexuel

- Le rôle de l'employeur et du référent.
- Les outils de communication : valeurs, charte du comportement, code de bonne conduite, procédure de plainte et rôle du management.
- Les changements organisationnels

3. Comment réagir à un cas de harcèlement sexuel

- Le signalement et le déroulement de l'enquête
- Les entretiens (victime, accusé et témoins)
- Recueillir les faits, les preuves et les témoignages écrits.
- La présentation des résultats de l'enquête
- Les comportements à adopter et les erreurs à éviter.
- Accompagner, conseiller et orienter.

4. Les principales actions et recours possibles

- Informations et formations
- Les actions curatives
- Les actions d'urgence (droit d'alerte)
- Les recours : médecin du travail, représentants du personnel, organisations syndicales et inspections du travail.
- Les sanctions et actions disciplinaires : mutation, suspension temporaire, licenciement.
- L'intégration dans le plan d'actions annuel de prévention des risques

HSAS 512 Page 1/1

Contact :



06.12.87.42.13

www.format-atmani.com /

mail : form.atmani@gmail.com